

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre le Comité d'Entreprise du Crédit Agricole d'Île de France, 26 Quai de la Rapée 75 012 Paris et l'acheteur ainsi que les conditions applicables à tout achat effectué par le biais du site internet du CE.

L'acquisition d'un bien ou la réservation d'une prestation implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales de vente.

Bénéficiaires

Le Comité d'Entreprise réserve ses activités sociales et culturelles prioritairement aux salariés et à leur famille. Les retraités du Crédit Agricole d'Île de France ont également accès aux activités détaillées dans la rubrique du site « retraités » qui leur est consacrée.

Tous les salariés ont vocation à bénéficier des activités sociales et culturelles, et ce, quelle que soit la nature de leur contrat de travail (CDI, CDD dont alternances, contrats à temps plein ou temps partiel).

Toutes les personnes qui travaillent dans l'entreprise sans en être salariées (sous-traitants, prestataires de service ...) ne peuvent bénéficier des prestations proposées par le Comité d'Entreprise. Une exception est faite pour les salariés du CE et leur famille qui bénéficient des mêmes conditions que les salariés de l'entreprise.

Produits et prestations

L'offre de produits, prestations et services est valable pendant sa présence en ligne et dans la limite des stocks disponibles. L'accès à certaines activités est donc parfois limité dans le temps.

Les photographies illustrant les produits n'entrent pas dans le champ contractuel. De manière plus générale, les descriptifs, textes, caractéristiques, illustrations et graphismes ne sont donnés qu'à titre indicatif. Si des erreurs s'y sont introduites, le CE s'en excuse dès à présent et entend préciser qu'en aucun cas, sa responsabilité ne pourra être engagée à ce titre.

Commandes / Réservations / Livraisons

Les commandes ou réservations seront passées via le site Internet du CE.

En règle générale, toute commande ou toute réservation est considérée comme validée par le CE tant que celui-ci ne vous a pas fait part d'une décision contraire.

Les livraisons et envois de courrier sont faits à l'adresse indiquée sur votre fiche client ; il s'agit en principe de l'adresse de votre lieu de travail communiquée par la DRH.

Une demande expresse de votre part est nécessaire pour tout envoi à l'adresse personnelle.

Les salariés des sièges Rapée et Hector Malot sont invités à retirer leurs commandes dans les locaux du Comité d'Entreprise aux heures d'ouverture. Les salariés du réseau recevront leurs commandes dans leur agence ou service.

Il incombe à l'acheteur de vérifier, dans son profil, l'exactitude des données personnelles avant toute validation de commande. Le Comité d'Entreprise ne pourra être tenu responsable de tout retard de livraison si ces informations ne sont pas à jour au moment de la commande.

Prix

Les prix indiqués dans le présent site s'entendent en euros et toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles d'être modifiés en cas de fluctuation notable de la conjoncture économique (ex augmentation du cours des monnaies étrangères, transports, taxe de carburant, changement de TVA ...)

Quotient familial

La participation du CE au financement des activités sociales et culturelles référencées dans le site est dans la plupart des cas déterminée suivant le Quotient Familial dont le calcul est expliqué dans le site dans la rubrique [« votre QF »](#) du site Internet.

La subvention minimum allouée au titre du QF est de 25% et la subvention maximum de 50%.

La plupart des commandes via le site internet sont réalisables à condition que le Quotient Familial ait été auparavant renseigné dans notre logiciel de gestion des commandes.

Nous vous invitons à transmettre dès que possible les justificatifs nécessaires à l'enregistrement de votre Quotient via la rubrique [« Votre QF »](#) de notre site.

Modalités de paiement

Le prix est exigible à la commande. Les paiements seront effectués par prélèvement bancaire sur compte à la fin du mois d'acceptation de votre demande.

A cet effet une autorisation de prélèvements SEPA doit être préalablement fournie au CE. Pour les séjours des catalogues loisirs adulte et colonies de vacances, un acompte sera prélevé à la fin du mois d'acceptation de votre dossier. Le solde sera prélevé à la fin du mois précédent la date du départ.

Dans le cas où un salarié serait amené à quitter l'Entreprise (fin de CDD, licenciement, démission, ...), nous demandons à ce que toutes les commandes en cours soient soldées avant le départ.

Règles de priorité

En cas de fortes demandes, un système de priorité est mis en place. Il est alors tenu compte des participations antérieures et de l'ancienneté du salarié.

Les agents parents d'enfant(s) en âge scolaire ou conjoints d'un enseignant seront prioritaires sur les séjours se déroulant pendant les congés scolaires.

Conditions d'annulation

Si vous devez annuler une commande ou une réservation, nous vous remercions de prendre contact au plus vite avec le Comité d'Entreprise et de formuler par écrit votre demande (mail ou courrier).

Des conditions d'annulations spécifiques sont appliquées pour les colonies de vacances et les voyages se reporter aux catalogues correspondants.

Le salarié est tenu de se conformer aux conditions générales de vente, d'annulation ou de désistement édictées par les organisateurs des séjours.

Les frais résultant d'une annulation ne sont en aucun cas subventionnés par le Comité d'Entreprise.

Outre les colonies de vacances et les voyages, toute demande de désistement et d'annulation sera examinée au cas par cas et devra être justifiée par un motif sérieux.

Litiges

Les litiges entre les bénéficiaires et le Comité d'Entreprise seront réglés si possible à l'amiable. En cas de désaccord persistant le tribunal de Paris sera le seul compétent.